

## LA CHAMBRE DE COMMERCE DE WINNIPEG

346, rue Principale, Winnipeg, Canada.

28 mars 1949.

M. S. M. Clark, député, *président*,  
Comité sessionnel des chemins de fer et de la marine marchande,  
Chambre des communes, Ottawa (Ontario).

*Lignes aériennes Trans-Canada*

Cher monsieur, Vous trouverez sous ce pli copies des télégrammes échangés entre la Chambre de commerce de Winnipeg et le premier ministre. Étant donné que le Comité a été établi, j'imagine qu'il nous reste maintenant à communiquer directement avec vous, monsieur le président.

Ceci a pour but de confirmer la suggestion faite au premier ministre à l'effet que les délégués de l'Alberta, de la ville de Winnipeg, de la Chambre de commerce de Winnipeg, de la *Manitoba Associated Chambers of Commerce* et d'autres organisations peuvent assister aux séances, lorsque des représentations seront faites par ou au nom de ces délégués et organismes.

Il nous ferait plaisir de savoir si un temps défini a été fixé pour la réunion du comité, et quand les délégués pourront se présenter. Nous aimerions à en être tenus au courant aussitôt que possible afin que nous puissions nous occuper du transport et d'autres dispositions.

Bien à vous,

*Le secrétaire-gérant,*  
(Signé) E. C. GILLIAT.

Il y a également, messieurs, trois télégrammes ici. Je pense qu'il y aurait lieu de les discuter également lorsque nous nous occuperons de questions concernant les Lignes aériennes Trans-Canada.

16 mars 1949.

Très honorable Louis St-Laurent,  
Premier ministre,  
Ottawa (Ont.).

La Chambre de commerce de Winnipeg réitère avec instance sa demande de ne pas donner suite à la décision de transporter à Montréal les bureaux chefs d'administration, les directeurs et le personnel des Lignes aériennes Trans-Canada du Manitoba. Nous recommandons de plus, si le cas est soumis à un comité de la Chambre des communes pour être étudié, tel que l'ont fait les députés de l'Ouest, que l'on ordonne aux lignes aériennes Trans-Canada d'annuler immédiatement l'avis de déménagement déjà donné aux employés afin d'éviter qu'ils vendent leurs maisons et prennent d'autres dispositions personnelles relativement à cet avis. Nous vous saurions gré de bien vouloir vous occuper immédiatement de cette lettre et d'y donner suite.

*Le secrétaire-gérant,*  
E. C. GILLIAT,  
La Chambre de commerce de Winnipeg.